

## CONSEIL MUNICIPAL

Du lundi 16 septembre 2019

Le Conseil Municipal de la Commune de SIDEVILLE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence du Maire, Monsieur Henri DESTRÉS.

Présents : Henri DESTRÉS, Christophe LELIÈVRE, Thérèse PARIS, Patrick ECOLIVET, Laurent CARRÉ, Stéphanie CAUVIN, Lionel LERÉVÉREND, Martine PAGNY, Patrice SACHE, Brigitte SANSON

Excusés : René DIGARD (pouvoir à M. Christophe LELIÈVRE), Martine DUPONT (pouvoir à M. Henri DESTRÉS), Sébastien VRAC (pouvoir à Mme Thérèse PARIS), Joël LIAIS

Secrétaire de séance : Brigitte SANSON

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :

- **Décision modificative N° 1**

Le conseil, à l'unanimité, accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour

### **1. Compte-rendu du 21 août 2019**

Le compte-rendu de la séance du 21 août 2019 est approuvé à l'unanimité.

### **2. Travaux école**

Monsieur le Maire fait le point sur la rentrée scolaire.

Après une semaine d'adaptation il s'avère qu'il est nécessaire de regrouper les deux dortoirs au rez-de-chaussée afin de libérer l'institutrice de la classe des petits et apporter son aide à la classe des CP/GS durant la sieste des petits.

Il serait donc nécessaire de casser la cloison des deux pièces face au dortoir afin d'en faire un nouveau dortoir. Il est proposé :

De changer les trois fenêtres du « nouveau » dortoir, celle de la tisanerie, et une dernière dans la cage d'escalier entre le 1er et le second étage.

De démonter une cloison,

De refaire le plafond,

De modifier les prises de courant et l'éclairage,

De refaire la peinture et les sols.

A cela s'ajoute une demande de peinture dans l'escalier allant au second étage, le raccordement de la sonnette par voie filaire et cinq séparateurs d'urinoir pour les sanitaires de la classe des PS et de la garderie.

#### Travaux de menuiserie :

Monsieur LELIÈVRE présente des devis pour le remplacement des fenêtres du futur dortoir, de la tisanerie et de la cage d'escalier entre le 1<sup>er</sup> et le second étage. Deux sortes de devis ont été demandés, des fenêtres avec ou sans volets roulants. Le conseil décide à la majorité de ne pas retenir l'option volets.

- Entreprise REVEL : fournitures et pose de 5 fenêtres: montant HT 3 546,62 € soit 4 255,94 €
- B Plast : fournitures et pose de 5 fenêtres : montant HT : 3 951,77 € soit 4 742,12 €
- CBC 50 : fournitures et pose de 5 fenêtres : montant HT : 4 087,06 € soit 4 904,47 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de retenir le devis de l'entreprise REVEL pour un montant TTC de 4 255,94 €

#### Faux-plafond :

Une demande a été formulée pour la fourniture et pose d'un faux plafond du futur dortoir :

Seule l'entreprise REVEL a répondu à la demande pour un montant HT 1 059,98 € soit 1 271,98 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité valide le devis de l'entreprise REVEL.

#### Rideaux occultants :

L'option volet n'ayant pas été retenu, il est nécessaire d'acquérir des rideaux occultants pour le futur dortoir.

Madame Paris présente le devis du magasin les Tissus d'Isa pour la confection de 3 panneaux pour un montant de 265,38 € TTC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise le Maire à accepter le devis pour un montant TTC de 265,38 €.

#### Travaux d'électricité

Une seule entreprise a répondu à la demande de devis.

Entreprise Lelaidier Fabrice : reprise des éclairages par la pose de nouveaux appareils, reprise câblages, suppression prise de courant, pose et alimentation d'une sonnette : montant HT 620,00 € soit 744,00 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Maire à valider le devis de l'entreprise Lelaidier pour un montant TTC de 744,00 €.

#### Travaux de peinture

Une seule entreprise a répondu à la demande de devis.

Peinture Beaumont : peinture du futur dortoir et pose d'un nouveau sol pour un montant HT de 2 436,64 € soit 2 923,97 € TTC.

#### Séparateurs d'urinoirs :

Il est également proposé aux membres du conseil que soient installés des séparateurs d'urinoirs dans les toilettes de la classe des petites sections et dans les toilettes de la garderie utilisées par le centre de loisirs.

Entreprise CEDEDO : 5 séparateurs d'urinoirs pour un montant HT de 562.80 € soit TTC 675.36 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide le devis de l'entreprise CEDEDO.

### **3. Décision modificative N° 1**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L 1612-11,

Vu l'instruction budgétaire M14 prévoyant la possibilité de procéder à des décisions modificatives du budget,

Vu la délibération précédemment proposée au vote, concernant les travaux nécessaires pour agrandir le dortoir de l'école,

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à une modification du Budget Primitif 2019

Monsieur le Maire présente donc aux membres du Conseil Municipal la proposition de décision modificative n°1 du Budget Général, qui se présente comme suit :

Section d'investissement

Dépenses - Chapitre 21 – Article 21318 : - 6 000,00 €

Dépenses - Chapitre 21 – Article 2151 : - 12 000,00 €

Dépenses – Chapitre 21 – Article 21312 : + 18 000,00€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Maire à procéder à la décision modificative.

#### **4. Demande de modification du temps de travail**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il semble nécessaire pour la qualité de service de proposer un avenant au contrat de madame Lelong pour la surveillance des enfants après le repas. Au vu du nombre d'enfants il est proposé de prolonger son contrat jusqu'à 13h05 au lieu de 12h30.

Monsieur le Maire donne également lecture d'un courrier de la directrice du RPI pour demander une augmentation du temps de l'ATSEM de la classe des GS/CP pour aider à la surveillance du dortoir de 13h35 à 15h00 jusqu'à la fin des travaux du nouveau dortoir.

Le conseil, après en avoir délibéré, autorise le Maire à faire un avenant au contrat de madame Lelong pour la surveillance de la cantine et de payer des heures complémentaires pour la surveillance du dortoir jusqu'à la fin des travaux du futur dortoir.

#### **5. Eclairage public – impasse Cosnefroy**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les estimations pour la rénovation du réseau d'éclairage public « impasse Cosnefroy ».

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 3 000 € HT.

Conformément au barème du SDEM 50, la participation de la commune de Sideville s'élèverait à environ 2 100 €.

Des membres du conseil se demandent si pour des questions d'économie d'énergie, d'écologie il est raisonnable de financer ces travaux. De plus le cas d'insécurité ne peut être évoqué s'agissant d'une impasse desservant 3 maisons et cette réalisation pourrait créer un précédent pour d'autres administrés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité de 7 voix de ne pas réaliser les travaux.

#### **6. Questions diverses**

- Monsieur le Maire donne un compte rendu de sa rencontre avec M. Lemoine :
  - Route des Roches : Au vu des résultats du compteur un aménagement de la sortie du lotissement avec une bordure pourrait être réalisé avec une mise en place d'un panneau « 50 » pour limiter la vitesse des véhicules.
  - Carrefour du Vacheux : Une étude étant en cours pour examiner les solutions pouvant sécuriser ce carrefour sensible (petit rond-point, élargissement ou autre ...) il est proposé, en attendant de plus gros travaux, de mettre en place des « laisser le passage » sur la RD 152
  - Avenue du Mont du Roc : Suite à la demande du conseil lors du dernier conseil trois compteurs vont être mis en place sur la rue Bergère et l'avenue.

- Commune de Sideville / Orange : Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé à notre avocat suite aux arguments reçus de la partie adverse
- Présentation d'un permis accordé sur la zone du Coignet pour la construction d'un bâtiment artisanal (préparation de saumon fumé) comprenant une boutique.
- Lecture d'un courrier d'un parent d'élève sur le service de la cantine de Teurthéville-Hague

**La séance est levée à 22h30**